

## REGLEMENT DU KARTING

- 1) L'achat d'une prestation fournit par STRAS KART, de quelque nature qu'elle soit (session, événement personnalisés, etc...) entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.
- 2) Pour des raisons d'organisation et afin de limiter le temps d'attente lors des périodes d'affluence, la direction de STRAS KART pourra être amenée à ajuster le nombre de participants de chaque session.
- 3) JMC loisirs – 14 rue des Frères Lumière –67201 ECKBOLSHEIM
- 4) Chaque pilote doit porter un casque intégral (les casques de prêt sont à déposer après chaque session) avec un bonnet et dans le cas échéant, une charlotte jetable (pour les casques de prêt)
- 5) Pour des questions de sécurité, il est interdit de :
  - porter écharpe ou foulard,
  - laisser des cheveux longs dépasser du casque,
  - porter des vêtements flottants (jupes, capuches)
  - porter des chaussures ouvertes (sandales, tongs...), des chaussures à talons hauts ou des chaussures à lacets longs flottants. Les lacets doivent être noués de façon à ne pas risquer qu'ils se coincent dans les pièces en mouvement.
  - Les véhicules de modèle RTX mis à disposition par STRAS KART peuvent être conduits à vitesse adulte à partir de 14 ans (taille minimale 140cm). Ce modèle de kart peut être conduit à vitesse réduite par des enfants de 11 à 13 ans. Les enfants de 11 à 13 ans peuvent dans certains cas rouler en vitesse adulte, si ils sont accompagnés par leur parents dans la même session et toujours sous réserve d'une taille minimale de 140cm.
  - Les véhicules de modèle LRX mis à disposition par STRAS KART peuvent être conduits par des enfants à partir de l'âge de 7 ans révolu.
  - Les enfants de 7 à 13 ans ont l'obligation de porter une minerve lors de leurs sessions de pilotage.
  - Ne peuvent rouler simultanément des karts de différents modèles et n'ayant pas la même vitesse de course.
- 6) Chaque pilote doit avoir un comportement "fair-play" et sportif, il doit respecter scrupuleusement et sans discussion les consignes données par les commissaires de piste de STRAS KART.
- 7) Les consignes sont essentiellement indiquées à l'aide de drapeaux de couleur.

- La signification des principales couleurs est la suivante :
- **Drapeau bleu** : vous ralentissez la course, laissez passer le kart qui est derrière vous.
  - **Drapeau jaune** : il y a un danger sur la piste, vous devez ralentir
  - **Drapeau à damier** : fin de la course, vous devez rentrer au stand
- 8) **Conduire sous l'emprise d'alcool, de drogues ou de médicaments** est rigoureusement interdit. Conformément à la réglementation en vigueur, tout pilote ayant un taux d'alcoolémie supérieur à 0,5 g/L de sang soit un équivalent de 0,25 mg par litre d'air expiré ne sera pas autorisé sur la piste.
  - 9) **Les chocs entre concurrents** et tout comportement dont le but est de gêner les autres concurrents sont rigoureusement interdits. Tout contact abusif entre karts sera automatiquement sanctionné. Il en va de même pour le "roue contre roue". Si des éléments de la piste venaient à être déplacés ou déboîtés, ou si des karts se retrouvent coincés sur la piste suite à un choc, tous les karts seraient immobilisés le temps nécessaire afin de régler l'incident réparation. Le temps de roulage serait de ce fait diminué sans possibilité de dédommagement.
  - 10) En cas de problème durant le temps de roulage (tête à queue ou panne), il faut obligatoirement rester assis dans son kart, lever le bras pour avertir le commissaire de piste et attendre son intervention si vous ne parvenez pas à repartir seul.

**Il vous est interdit :**

    - de sortir un membre hors du kart ou de se lever du kart pendant une session.
    - d'enlever votre casque avant la fin de la session,
    - de mettre vos mains sur les pneus ou d'essayer de toucher les protections de piste en roulant
  - 11) **Le départ** se fait uniquement au signal du commissaire de piste.
  - 12) **L'arrivée** est signalée par une série de lumières oranges sur la piste. Dès leur activation, la rentrée au stand se fait automatiquement à vitesse réduite pour tous les karts.
- Pour des raisons évidentes de sécurité, la non observation, même partielle, du présent règlement entraîne l'exclusion immédiate et sans dédommagement du pilote fautif.**

## REGLEMENT DU PAINTBALL

Le paintball est une activité, un sport ludique se pratiquant dans le respect des règles de sécurité et de comportement strictes pour le plaisir et la sécurité de l'ensemble des joueurs.

**Avant de pénétrer sur le terrain un briefing sécurité vous informera sur les différents points à respecter et à appliquer.**

### REGLEMENT DE L'ACTIVITE PAINTBALL

- 1) **Toute personne mineure** devra présenter une autorisation parentale écrite accompagnée d'une pièce d'identité.
- 2) **En cas de vol sur les parkings ou dans l'enceinte du site**, la direction décline toute responsabilité.
- 3) **Le port du masque de protection adapté à l'activité de paintball est strictement obligatoire.** Il est interdit de l'enlever sur l'aire de jeu sous peine d'exclusion définitive du terrain de jeu.
- 4) **La distance de tir minimum est de 7 mètres.** Tout joueur ne respectant pas cette distance expose consciemment son adversaire à un choc sévère et inutile. En cas d'accident, le joueur concerné est considéré comme pleinement responsable. En cas de non-respect de la distance de tir, l'arbitre expulsera le joueur du terrain sans remboursement possible.
- 5) **Le bouchon de canon ainsi que le cran de sécurité** doivent être mis en place systématiquement par le joueur avant de sortir de l'air de jeu ou sur la demande de l'arbitre.

- 6) **Il est interdit de tirer sur un joueur qui lève le bras** pour signaler qu'il est éliminé, sur les arbitres, en direction des zones spectateurs ou sur toute personne joueuse ou non qui ne serait pas équipée d'un masque de protection.
- 7) **La société se réserve le droit d'exclure sans indemnisation** tout joueur faisant preuve d'agressivité, ne respectant pas ce règlement ni les consignes de l'arbitre et de sécurité ou agressant verbalement ou physiquement d'autres joueurs, arbitres ou spectateurs.
- 8) **Chaque participant est considéré comme un tiers vis-à-vis des autres participants**, et qu'il déclare ici par ailleurs être assuré en responsabilité civile.
- 9) **Aucun matériel extérieur**, accessoires, billes ou gaz ne peuvent être utilisés sur l'aire de jeu sans le consentement de notre société.
- 10) **Tout matériel dégradé ou perdu sera facturé.**
- 11) **Une fiche d'inscription** sur laquelle le joueur doit mentionner son identité et sa date de naissance doit être remplie avant l'accès aux aires de jeu.
- 12) **Les joueurs déclarent être en bonne condition physique** pour pratiquer le paintball et renoncer à tout recours contre la société et ses membres en cas d'accident et de non-respect des règles de jeu
- 13) **Tout joueur déclare avoir pris connaissance et adhérer sans réserve au présent règlement intérieur**

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, dite « loi Informatique & Libertés », vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent, ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles si vous ne pourriez plus les exercer. Pour l'exercer, vous pouvez écrire à : JMC loisirs – 14 rue des Frères Lumière –67201 ECKBOLSHEIM, [contact@straskart.fr](mailto:contact@straskart.fr), en joignant un justificatif d'identité et en indiquant vos nom, prénom, e-mail et adresse. Les données personnelles vous concernant sont susceptibles d'être utilisées par le complexe, pour des envois d'informations commerciales ou promotionnelles à des fins de prospection commerciale. Ces données ne seront en aucun cas transmises, cédées ni vendues à un autre organisme.

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## DEFINITION DES PARTIES

Entre la société JMC Loisirs SAS ayant pour nom commercial STRAS KART / STRAS PAINTBALL sis au 14 rue des frères Lumière 67201 ECKBOLSHEIM enregistrée au registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro 812 363 380.

Ci-après nommé « le Vendeur » ou « la Société »  
D'une part,

Et la personne physique ou morale procédant à l'achat de produits ou services de la société,  
Ci-après nommé « l'Acheteur » ou « le Client »  
D'autres part,

## 1. CHAMPS D'APPLICATION

Les présentes CGV sont susceptibles d'être modifiées à tout moment par la société Il vous appartient de les consulter et de les accepter formellement avant toute commande.

Les CGV applicables sont celles reçues au jour de votre commande et jointes à votre email de confirmation de commande.

Toute commande passée auprès de la société suppose l'acceptation entière, sans réserve et sans condition des CGV en vigueur au jour de ladite commande.

## 2. CONDITIONS D'ACCES A LA PRESTATION

### 2.1 Session Adultes.

Tout participant doit mesurer au minimum 1,40m et avoir 14 ans révolus pour pouvoir évoluer sur la piste Stras Kart au volant des kartings adultes.

### 2.2 Session Enfants

Tout participant doit mesurer au minimum 1m30 afin d'accéder aux pédales et avoir 7 ans révolus pour pouvoir évoluer sur la piste Stras Kart au volant des kartings enfants.

Le bénéficiaire devra fournir tous les justificatifs nécessaires le jour de la prestation lors de son enregistrement à son arrivée à Stras Kart.

## 3. CONDITIONS GENERALES

Le seul fait de passer commande implique l'acceptation expresse et sans réserve de chacune d'entre elles.

La société se réserve le droit de ne pas valider votre commande/réservation pour tout motif légitime, notamment dans l'hypothèse où :

- Elle ne serait pas conforme aux présentes CGV ;
- L'une des précédentes commandes n'aurait pas été intégralement payée à échéance ;
- Ou tous autres litiges avec la société.

Les prestations/commandes devront être réservées directement auprès des hôtesses d'accueil, soit par téléphone au 03 67 86 00 16 ou par mail à l'adresse : contact@straskart.fr ou directement sur le formulaire de contact de nos sites internet.

## 4. PRESTATIONS

### 4.1 Session & Partie classique

Les sessions classiques de kart ont une durée de 8min et ne sont pas privatisables, ainsi différents clients peuvent être amenés à rouler ensemble dans une même session. Les karts adultes et les karts enfants ne circulent jamais en même temps sur la piste. Les sessions Adultes et enfants sont des sessions distinctes qui évoluent sur la même piste à des créneaux qui leur sont propres.

Les parties de paintball n'ont pas de durée défini mais un nombre défini de billes. Le terrain n'est pas privatisable pour un groupe ainsi différents clients peuvent être amenés à jouer ensemble sur le même terrain.

Le paiement de ces prestations doit obligatoirement se faire le jour même de la prestation et avant que celle-ci soit réalisée.

### 4.2 Evènement pour les Particuliers

Grand prix, anniversaire, enterrement de vie de Garçon/jeune fille une caution pour la privatisation de la piste est demandée et sera restituée à la fin de la prestation, la caution sera encaissée en cas de non présentation ou annulation en moins de 24h avant la

date prévue. La caution peut être remise par chèque ou par empreinte bancaire.

## 4.3 Evènement pour les Entreprises

### a) Réservations et dates de prestations

La date de l'évènement sera modifiable jusqu'à 15 jours avant la date initiale de la prestation, au-delà, cette date ne sera plus modifiable et la prestation sera alors considérée comme effectuée. Toute absence lors de la prestation, le jour et à l'heure prévus fera alors considérer la prestation comme effectuée et nécessitera donc le paiement intégral de la prestation par le client.

Le nombre de participants sera modifiable jusqu'à 8 jours avant la date de la prestation. Le nombre de participants confirmé 8 jours avant la date de la prestation sera le nombre de participants définitif et c'est ce nombre qui sera effectivement facturé. Une majoration sera effectuée sur la facture dans le cas où le nombre de participants est supérieur le jour de la prestation au nombre annoncé 8 jours auparavant.

### b) Annulation de date et report de prestations

Toute absence lors de la prestation, le jour et à l'heure prévue fera alors considérer la prestation comme effectuée.

La prestation est intégralement due en cas d'annulation moins de sept jours avant la date prévue.

Par accord écrit, la société peut exceptionnellement accepter la modification de la date de la prestation dans un délai inférieur à 15 jours dans le cas où la prestation est reportée dans un délai inférieur à 6 mois.

## 5. BILLETTERIE

Pour être valable, toute commande de billetterie doit être validé et signée. Votre commande de billet ne vous sera remise et les tickets ne seront activés qu'après règlement de l'intégralité de la commande.

### 5.1 Bon cadeau

Seuls les bons cadeaux émis par la société et portant une numérotation spécifique sont reconnus comme étant des bons cadeaux.

Les bons cadeaux émis par la société n'ont pas de durée de validité.

### 5.2 Cession du bon cadeau

Les tickets PASS ou tout autre ticket portant la mention « non nominatif » sont cessibles librement à un autre bénéficiaire.

## 6. PRIX

La société se réserve le droit de modifier ses prix en fonction des variations du prix d'achat des prestations extérieures, des taxes etc...

## 7. REGLEMENT

Les modalités de paiement s'effectuent :

- Pour les particuliers : par espèce ou CB
- Pour les entreprises : par CB, virement bancaire ou chèque

Les paiements en ligne sur les sites internet de la société sont réalisés via une plateforme de paiement sécurisée, complétée par des mesures de contrôle, spécifiques à chaque moyen de paiement, afin de garantir la sécurité des achats effectués sur le Site et de lutter contre la fraude.

Les coordonnées de votre Carte de Paiement communiquées lors de votre commande ne transitent jamais en clair sur le réseau : elles sont cryptées grâce au protocole SSL (Secure Socket Layer).

## 8. RESPONSABILITE DU CLIENT

Le client doit respecter les consignes de sécurité dictées par l'organisateur ainsi que le règlement intérieur.

Il devient responsable des véhicules et des installations mis à sa disposition dès que lui-même ou l'un de ses invités prend le volant. Le transfert des commandes du véhicule implique le transfert des risques.

En conséquence, et d'une manière générale :

Il devra utiliser le matériel conformément aux indications des commissaires de piste et ne rien faire qui puisse le détériorer. En cas de conduite dangereuse, de faute de pilotage ou du non-respect des règles de sécurité par le client, le commissaire de piste pourra à tout moment interrompre la prestation.

La partie de la prestation non exécutée ne sera pas remboursable.

Le client devra prendre toutes dispositions utiles en vue de limiter les risques et les causes pouvant entraver les règles de sécurité et le bon fonctionnement de l'activité que lui ou l'un de ses invités pourraient occasionner.

### 8.1 Alcoolémie :

Aucune tolérance ne sera acceptée. L'organisateur se réserve le droit de pratiquer des contrôles aléatoires à l'éthylotest. Dans le cas où le client ressortirait positif de ce contrôle, l'accès à la piste et à la conduite des karts lui seront strictement interdite et le restant de la prestation non effectué ne lui sera en aucun cas remboursé.

## 9. RECLAMATIONS

Les réclamations concernant la qualité de la prestation fournie devront être envoyées par courrier recommandé 48h au plus tard après la fin de la prestation, sous peine de forclusion.

Ces réclamations ne peuvent en aucun cas justifier un retard de paiement.

Nous ne consentirons aucun dédommagement pour des éventuels frais que le client pourrait être amené à supporter lié à des prestations de la société. (ex : lunettes brisées, téléphones cassés etc...)

## 10. VOL, CASSE et DEGRADATION

Le client ne sera pas tenu pour responsable des dommages survenant aux véhicules à condition qu'il respecte rigoureusement les consignes de sécurité dictées par le commissaire de piste. En cas de sinistre, sur le kart ou sur une installation de la piste liée à une faute volontaire de pilotage ou au non-respect des consignes de sécurité par le client ou de l'un de ses invités, le montant des dégâts sera facturé au client.

Le client et ses invités restent responsables des dommages causés aux autres installations mises à leurs dispositions.

Enfin, la société ne pourra en aucun cas, être tenue responsable de vols, disparitions, détériorations ou autres dommages de tout objet ou autre appartenant au client ou à l'un de ses invités, ni de la surveillance des enfants.

### 10.1 Vidéo embarquée

Il est possible de fixer une GoPro sur les casques ou sur soi mais nous déclinons toute responsabilité concernant la dégradation éventuelle de ce matériel.)

## 11. DROIT A L'IMAGE

Si le client et ses invités ne souhaitent pas être pris en photo ou vidéo, il est important de le signaler aux hôtesses d'accueil dès leur arrivée afin que leur demande soit bien respectée.

En acceptant ces CGV, le client autorise que son image ainsi que celle de ses invités puissent être prises en photo ou vidéo par la société lors de leurs activités au sein de l'établissement. Ces photos/vidéo pourront être publiées sur le site internet de la société ainsi que sur les pages des réseaux sociaux appartenant à la société dans le but unique de promotion de l'activité.

## 12. COMPETENCES

En cas de contestations relatives à l'exécution de la commande, de toutes conditions s'y rapportant ou de litiges, le Tribunal de Commerce de Strasbourg dont dépend notre société sera seul compétent même en cas de pluralité des défendeurs. Par ailleurs, quelle que soit la nationalité du client, seule l'application de la Loi Française prévaudra.

En cochant dans cette case, j'accepte de respecter les règlements du complexe et je confirme avoir lu les Conditions Générales de Vente.

Veuillez dater et signer avec la mention « lu et approuvé »

**STRAS**  
**KART**  
LA NOUVELLE EXPERIENCE KARTING

**STRAS**  
**PAINBALL**  
LA NOUVELLE EXPERIENCE PAINBALL

